



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-027-2026-02

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2026-02-12-00002 - Arrêté n°DOS-2026/623?? Relatif au bilan
quantitatif de l'offre de soins par zone de répartition pour
l'activité de soins de chirurgie?? en région Île-de-France (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-02-12-00002

Arrêté n°DOS-2026/623

Relatif au bilan quantitatif de l'offre de soins par
zone de répartition pour l'activité de soins de
chirurgie
en région Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2026/623

Relatif au bilan quantitatif de l'offre de soins par zone de répartition pour l'activité de soins de chirurgie en région Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 à L.6122-9, R.6122-23 à R.6122-44 ;
- VU** La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** L'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** La loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, notamment son article 9 ;
- VU** Les décrets n°2022-1765 et n°2022-1766 en date du 29 décembre 2022 relatifs aux conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;
- VU** Le décret n°2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** L'arrêté n°DIRNOV-2024/02 du 12 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n°DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 portant adoption du Schéma régional de santé 2023 – 2028 du Projet régional de santé d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n°DESCOM-2025/19 du 30 juin 2025 portant révision du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** L'arrêté n°DOS-2025/3980 du Directeur général de l'ARS Île-de-France en date du 2 octobre 2025 relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation pour le dernier trimestre 2025 et le premier quadrimestre 2026 ;

CONSIDÉRANT La liste des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérés aux articles R.6122-25 à R.6122-26 du Code de la santé publique ;

CONSIDÉRANT Les objectifs quantitatifs de l'offre de soins prévus dans le schéma régional du Projet régional de santé 2023-2028, en application des dispositions des articles D.6121-7 et suivants du Code de la santé publique ;

- CONSIDÉRANT** Qu'en application des articles L.6122-9 et R.6122-29 du Code de la santé publique, le Directeur général de l'Agence régionale de santé détermine par arrêté les périodes de dépôt des demandes d'autorisation ;
- CONSIDÉRANT** Que le bilan quantitatif, joint au présent arrêté, fixe le nombre d'implantations disponibles pour l'activité de soins de chirurgie conformément au zonage publié par arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 susvisé ;
- CONSIDÉRANT** Que les demandes d'autorisations devront être présentées dans la fenêtre de dépôt du 1^{er} mars 2026 au 30 avril 2026 ;
- Que les dossiers seront à déposer sur la plateforme informatique nationale dédiée (SI-autorisations accessible à l'adresse <https://si-autorisations.sante.gouv.fr/>) ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Le bilan quantitatif de l'offre de soins de la région Île-de-France, prévu par le 5^{ème} alinéa de l'article L.6122-9 du Code de la santé publique, pour l'activité de soins de chirurgie est fixé au 10 février 2026 conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.
- Ce document fera l'objet d'une publication sur le site Internet de l'Agence régionale de santé Île-de-France, jusqu'à la clôture de la période de réception des dossiers.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans les deux mois qui suivent sa publication devant la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Denis, 12 février 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Annexe de l'arrêté n°DOS-2026/623

Bilan des objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de chirurgie FEVRIER 2026					
CHIRURGIE - ADULTE					
Zones de répartition des activités = Proximité	Implantations				Demandes recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
Paris-petite couronne					
75	42	43	44	-2	OUI
92	21	21	21	0	NON
93	15	15	16	-1	OUI
94	15	15	15	0	NON
Grande couronne					
77 nord	6	6	6	0	NON
77 sud	6	5	6	0	NON
78 nord	9	9	9	0	NON
78 sud	5	5	5	0	NON
91 nord	6	6	6	0	NON
91 sud	7	6	7	0	NON
95 est	2	2	2	0	NON
95 ouest	4	4	4	0	NON
95 sud	5	5	5	0	NON
Total	143	142	146		

CHIRURGIE - PÉDIATRIQUE FEVRIER 2026					
Zones de répartition des activités = Département	Implantations				Demandes recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
Paris-petite couronne					
75	4	4	4	0	NON
92	3	2	4	-1	OUI
93	2	3	3	-1	OUI
94	4	5	5	-1	OUI
Grande couronne					
77	0	3	4	-4	OUI
78	3	3	4	-1	OUI
91	5	4	5	0	NON
95	3	1	3	0	NON
Total	24	25	32		

CHIRURGIE - BARIATRIQUE FEVRIER 2026					
Zones de répartition des activités = Département	Implantations				Demandes recevables
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
Paris-petite couronne					
75	12	7	12	0	NON
92	5	4	5	0	NON
93	9	5	9	0	NON
94	4	1	4	0	NON
Grande couronne					
77	5	2	5	0	NON
78	6	3	6	0	NON
91	6	4	6	0	NON
95	7	3	7	0	NON
Total	54	29	54		